



A envoyer au plus vite à :
Michèle JOURDREN
26 Avenue Georges Bizet
Imm. Albatros Appt 30
76380 CANTELEU

Tél. : Michèle JOURDREN (06.87.23.04.64)
mail : federation.francaise.medievale@gmail.com

Normannia

Salon Médiéval Fantastique

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023

Nom et/ou Raison Sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Tél.: Mail :

Site web/Réseau social :

Nom(s) du/des responsable(s) de la participation:

Nombre de badges souhaités (personne(s) sur le stand):

Selon cas { N° Registre des Métiers :
N° Registre du Commerce :
N° RNA (association) :

A remplir obligatoirement

Produits ou services exposés (dresser une liste exhaustive) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION	
Dossier reçu le :	Demande : <input type="checkbox"/> acceptée <input type="checkbox"/> refusée
Dimensions :	Options :
.....
Total :	Observation :

Les admissions ne pourront être satisfaites que dans la limite des emplacements disponibles et selon leur ordre d'arrivée, la priorité allant aux adhérents de la FFM

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ① Même si vous vous étiez inscrit pour l'édition 2022, il est nécessaire de **s'inscrire à nouveau** et de renvoyer un chèque : le précédent a été détruit.
- ① Tous les stands sont **en intérieur**, aucune installation extérieure envisagée.
- ① **Aucune table ni chaise** ne pourra être fournie. Les stands sont nus, sans cloisons. Merci de prévoir un dégagement dans la surface de votre demande d'emplacement, si celui-ci vous est nécessaire.

▶ Je désire réserver un emplacement de mètres de profondeur sur mètres linéaires (2m minimum) soit un montant total de € TTC (voir détails tarifs page 3)

▶ **Angle (optionnel)**

Je désire un angle (60€/week-end, gratuit pour les adhérents FFM 2021 et 2022)

▶ **Branchement électrique (la FFM supporte la plus grande partie du coût de chaque branchement)**

Pas d'électricité 1 kw (80€) [208€]* 2 kw (100€) [263€]*
 4 kw (130€) [327€]* 6 kw (160€) [390€]* 10 kw (250€) [707€]* *coût facturé à la FFM

▶ Je désire pouvoir dormir sur le parking exposant (15€/nuît et par véhicule, n'inclut que le gardiennage, sans aucune possibilité de branchement électrique)

- Vendredi soir
- Samedi soir

Plaque d'immatriculation du véhicule :

▶ **J'ai participé à Normannia 2019 ou 2020 (si concerné)**

- Je souhaite le même emplacement (dans la mesure du possible)
- Je souhaite un nouvel emplacement (dans la mesure du possible)

Attention : en cas de changement de dimensions, il y a moins de chances que nous puissions accéder à votre demande. Si vous avez bénéficié d'un angle gratuit en 2020, pensez à en commander un cette année pour pouvoir garder votre emplacement.

Profondeur		Mètres linéaires	Prix	Options	
<input type="checkbox"/> 2 mètres de p. →	60€ x...	=€	+ <input type="checkbox"/> Angle 60€	+ <input type="checkbox"/> Elec :
<input type="checkbox"/> 3 mètres de p. →	70€ x...			+ <input type="checkbox"/> Angle FFM
<input type="checkbox"/> 4 mètres de p. →	80€ x...				
+ <input type="checkbox"/> Restauration / débit de boisson 100€*			Total : € TTC		

① J'ai un besoin spécifique concernant mon emplacement ou mon type d'électricité (merci à chaque exposant de prévoir rallonges et adaptateurs éventuels) :

PAIEMENT

◆ Par **chèque** à l'ordre de « FEDERATION FRANCAISE MEDIEVALE » ou « FFM »

◆ Par **virement**

(Afin d'éviter tout paiement d'un dossier non traité ou refusé, merci de vous adresser directement à la FFM pour obtenir les coordonnées bancaires)

Le règlement est exigé à la souscription, à défaut aucune inscription ne sera prise en compte.

Comme les années précédentes, l'encaissement des chèques se fera à compter du 1^{er} décembre, sauf en cas d'annulation de l'événement par les autorités. Voir mesures exceptionnelles en page 4.

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve et dans toutes leurs dispositions le règlement de Normannia, ainsi que toutes autres dispositions annexes auxquelles l'organisateur entendrait se référer dans l'intérêt de la manifestation et notamment toutes les règles internes ou externes en matière de réglementation économique, de sécurité, de respect de la biodiversité, d'assurance et de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que toute prescription émanant des services de Police ou de la Commission Départementale de Sécurité.

Date :

Signature :

TARIFS DES EMPLACEMENTS

PROFONDEUR	€ / METRE LINEAIRE (MINIMUM 2M)
2m de profondeur →	60 € (multipliez par 60 vos mètres linéaires)
3m de profondeur →	70 € (multipliez par 70 vos mètres linéaires)
4m de profondeur →	80 € (multipliez par 80 vos mètres linéaires)
Plus de 4 mètres de profondeur = achat d'un deuxième emplacement.	

+ * Pour les débits de **boissons et les stands de restauration chaude à emporter**, un forfait supplémentaire de **100€ TTC** pour le week-end est à ajouter au tarif de l'emplacement

ELECTRICITE

Puissance électrique	(Coût TTC payé par l'organisateur par branchement)	Coût TTC facturé à l'exposant
1 kw	208 €	80€
2 kw	263 €	100€
4 kw	327 €	130€
6 kw	390 €	160€
10 kw	707 €	250€

Les tarifs de l'électricité, déjà hauts, ont continué d'augmenter. Ce sont donc les seuls tarifs que nous avons revus à la hausse, et ils risquent de continuer d'augmenter pour être plus proches de leur coût réel. Nous vous encourageons à réfléchir dès à présent à d'autres solutions (type LED) pour ceux qui utilisent leur branchement électrique à de seules fins d'éclairage.

OPTIONS

+ Option **Angle** (stand en bout de rangée, façade + un côté d'exposition): **60€**; gratuit pour les adhérents FFM 2022 et 2023, dans la limite des angles disponibles.

+ Option **Parking** (je souhaite stationner et dormir sur le parking exposants) : **15€/nuît**.
Ce prix sert au recrutement obligatoire d'un agent de surveillance supplémentaire pour la nuit. Les branchements électriques extérieurs ne sont plus possibles, leur coût total de 3000€ ne pouvant être répercuté sur les exposants ou les organisateurs.

+ **Branchement d'eau**: L'installation d'un branchement d'eau sur votre stand fait l'objet d'une facturation directe par le Parc des Expositions (minimum 210€ HT). En cas de nécessité, merci de le spécifier lors de la demande. Sinon, des points d'eau potable seront à disposition.

● Si une des options réglées venait à ne pas être assurée sur le salon, merci de nous l'indiquer pendant la manifestation. Nous pourrions alors procéder à son remboursement.

REGLEMENT DE NORMANNIA 2023

Article 1 : La **cinquième édition** du Salon Médiéval Fantastique Normannia aura lieu les **11 et 12 février 2023** au Parc des Expositions de Rouen (Seine-Maritime). Les périodes couvertes pourront s'étaler de la Préhistoire à la deuxième Guerre Mondiale. L'univers fantastique sera également représenté, ainsi que le steampunk.

Article 2 : Dossier d'inscription: Cette année, chaque exposant souhaitant participer devra remplir un unique dossier d'inscription. L'organisateur décidera de l'acceptation ou non de la demande, suivant les critères : - emplacement disponible - nature des produits - adéquation avec la thématique du salon. En cas de refus du dossier, le candidat ne pourra se présenter au Salon et son chèque sera détruit. En cas d'acceptation, le paiement sera encaissé après réception du dossier complet.

Article 3 : Date butoir : Le dossier d'inscription et le paiement de l'emplacement (et des éventuelles options correspondantes) devront être envoyés **avant le 01 décembre 2022**.

Article 4 : Horaires:

Installation exposants : le vendredi **10 février 2023** à partir de 14h jusqu'à 21h maximum.

le samedi **11 février** à partir de 8h jusqu'à 9h30 maximum

Ouverture au public : le samedi **11 février 2023** de 10h00 à 22h

le dimanche **12 février 2023** de 10h00 à 18h00

Article 5: Les stands sont loués nus, sans cloisons, et sans matériel. **Merci d'inclure si besoin un dégagement dans les dimensions de votre stand.** Tables et chaises ne pourront être fournies. Seuls les raccordements électriques ayant été commandés et réglés au préalable seront autorisés. **Les branchements d'eau ne sont pas inclus** et font l'objet d'une facturation directe par le Parc Expo (env. 210€ HT). Merci d'en faire la demande en page 2 (Demande spécifique) uniquement si vous souhaitez acheter un raccordement à l'eau en sus de votre stand.

Article 6: un plan officiel d'implantation sera réalisé par la Fédération Française Médiévale, organisatrice, et attribué à chaque participant, suivant les critères :

- priorité aux adhérents de la Fédération Française Médiévale
- ordre chronologique de la réception des dossiers accompagnés de leur règlement
- les variantes d'implantation, les mesures du stand, les demandes particulières entraînant des besoins spécifiques.

Article 7 : il est **obligatoire** pour les participants de porter un costume représentatif de l'époque ou l'univers qu'ils représentent, à l'image de la décoration de leurs stands.

Article 8 : les objets et matériels apportés par les participants sont sous la responsabilité de ceux-ci. La Fédération ne souscrit aucune police d'assurance les concernant.

Article 9 : les participants pourront produire à tout moment, les autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités, leur attestation d'assurance ainsi que les certificats attestant de leur conformité avec les **règles de sécurité (notamment en matière d'ignifugation...), d'hygiène et de protection de la biodiversité.** Les exposants s'engagent à se conformer aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement. Le non-respect de cet article dégage la FFM de toute responsabilité.

Article 10 : tout participant ne respectant pas les présentes conditions se verra exclu de Normannia, sans possibilité de remboursement de son emplacement.

Article 11 : Annulations : toute annulation **de votre part** survenue après le **31 décembre 2022** ne pourra donner lieu à aucun remboursement de l'emplacement réservé, quel qu'en soit le motif. En cas d'annulation des autorités ou de l'organisateur, le montant de votre paiement vous sera remboursé ou le chèque détruit s'il n'a pas encore été encaissé.

Article 12 : tout litige sera soumis exclusivement au Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Article 13 : la signature du Dossier d'Inscription ou le paiement de l'emplacement signifie l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Mesures exceptionnelles : après plus deux ans de report dû à la crise sanitaire, la FFM continue de se mobiliser pour ses exposants et adhérents. Les tarifs demeurent donc inchangés par rapport à 2020, en dehors des coûts de l'électricité, dont le coût déjà haut pour nous a continué d'augmenter. Nous prenons à notre charge la hausse des autres charges annexes. Par ailleurs, les chèques correspondants à votre emplacement ne seront débités qu'à partir du 1^{er} décembre 2022, le temps de savoir si notre manifestation pourra se tenir dans de bonnes conditions.